



Madame la Directrice des ressources humaines

Paris, le 11 octobre 2024

Objet : affectation des IASS de la promotion 2024-2025

Madame la Directrice,

Je souhaite appeler votre attention sur les prochaines décisions d'affectation qui concerneront les élèves IASS de la promotion 2024-2025.

A l'occasion d'une réunion tenue avec les délégués de la promotion le 18 septembre dernier, des informations concernant la procédure et le calendrier des affectations leur ont été communiquées par vos services.

Lors de cette réunion, il a été indiqué que le nombre de postes offerts, initialement de 65, pourrait être ramené, du fait du gel des recrutements à 45, avec possibilité de proposer 1 à 6 postes supplémentaires.

Limiter les postes proposés à 45, même avec un delta de quelques postes supplémentaires, aurait pour conséquence de réduire considérablement les possibilités de choix d'affectation.

Cette réduction du nombre de postes offerts pénaliserait plus particulièrement les élèves IASS qui ont la charge de jeunes enfants (sont concernés 13 élèves, soit environ 30 % des effectifs de la promotion).

Notre crainte est que ce durcissement de l'éventail des choix ne conduise certains d'entre eux à renoncer au bénéfice du concours, ce qui irait à l'encontre des efforts entrepris pour accroître l'attractivité du corps des IASS.

Pour cette raison je vous demande de prendre en compte ce paramètre dans l'élaboration de la liste des postes proposés que vous serez conduite à établir, une fois terminé le recensement des fiches de poste auprès des structures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération la meilleure

Le Secrétaire Général du SNIASS

Julien KOUNOWSKI

Julien KOUNOWSKI